

AVIS AUX MEMBRES

No. 2020 – 025

Le 28 février 2020

RAJUSTEMENT DE CONTRAT ANTICIPÉ Northview Apartment Real Estate Investment Trust (NVU-UN) Plan d'arrangement

L'INFORMATION SUIVANTE EST DESTINÉE À L'USAGE DES MEMBRES DE LA CORPORATION CANADIENNE DE COMPENSATION DE PRODUITS DÉRIVÉS (« LA CDCC ») ET DES PARTICIPANTS AGRÉÉS DE BOURSE DE MONTRÉAL INC. (LA « BOURSE »). CE DOCUMENT EST UN SOMMAIRE OFFICIEUX DES CONDITIONS DU RAJUSTEMENT. LA CDCC ET LA BOURSE N'ASSUMENT AUCUNE RESPONSABILITÉ QUANT À L'EXACTITUDE DE CE SOMMAIRE. LES MEMBRES DE LA CDCC ET LES PARTICIPANTS AGRÉÉS DE LA BOURSE DOIVENT S'ASSURER D'AVOIR PRIS CONNAISSANCE DE LA DOCUMENTATION PUBLIÉE PAR LES ÉMETTEURS CONCERNÉS PAR CETTE TRANSACTION.

La Bourse et la CDCC désirent vous informer que Northview Apartment Real Estate Investment Trust (« Northview ») (TSX : NVU.UN) a annoncé le 20 février 2020 avoir conclu une convention d'arrangement (la « convention d'arrangement ») avec des sociétés affiliées de Starlight Group Property Holdings Inc. (« Starlight ») et KingSett Capital Inc. (« KingSett ») (collectivement les « acquéreurs ») selon laquelle les acquéreurs achèteront Northview, puis les porteurs de parts de fiducie en circulation de Northview (les « parts ») (autres que les titres de participation dans Northview de Starlight, qui seront cédés aux acquéreurs) recevront 36,25 \$ par part (le « prix vendeur ») en espèces.

Autrement, les porteurs de parts peuvent également choisir de recevoir la totalité ou une partie du prix vendeur en parts d'un nouveau fonds multirésidentiel qui détiendrait un portefeuille diversifié sur le plan géographique de propriétés de Northview situées dans six provinces canadiennes et deux territoires (le « fonds à rendement élevé »). Le fonds à rendement élevé effectuera une demande d'inscription de ses parts à la cote d'un marché boursier canadien (la « bourse ») à la conclusion de l'opération.

L'opération est structurée comme un plan d'arrangement en vertu de la Business Corporations Act de l'Alberta. La réalisation de l'opération requiert l'approbation des porteurs de parts à hauteur d'au moins 66⅔ % des votes exprimés.

L'opération est également soumise à l'approbation de la Cour du Banc de la Reine de l'Alberta, aux approbations réglementaires, au consentement et à l'approbation de la Société canadienne d'hypothèques et de logement (« SCHL »), à l'approbation de certains prêteurs de Northview et au respect de toute autre condition de conclusion habituelle.

La conclusion de l'opération est prévue au troisième trimestre de 2020.



VEUILLEZ VOUS ASSURER QUE TOUS LES CLIENTS QUI SONT EN POSITION ACHETEUR OU EN POSITION VENDEUR DANS CETTE CLASSE D'OPTIONS SOIENT INFORMÉS DU PRÉSENT AVIS.

Pour de plus amples informations, veuillez communiquer avec le département des opérations de marché au 514 871-7877. Les membres de la CDCC peuvent communiquer avec la division des opérations intégrées de la CDCC.

Anne Fiddes
Vice-présidente, Opérations intégrées de la CDCC